

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT
DU JURA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des *Délibérations du Conseil Communautaire*
Séance du Jeudi 19 septembre 2024

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

13 septembre 2024

et qu'elle a été faite le

13 septembre 2024

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET.

Présents : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD
Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND
Etrepigny : M. Laurent CHENU
Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET
Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Anne-Marie LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON
La Barre : M. Philippe GIMBERT
Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE
La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT
Louvatange : M. Jérôme FASSET
Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
Mutigny : M. Eric DRUOT
Offlanges : M. Jean-Claude THABARD
Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE
Ougney : M. Cédric IVANES
Our : M. Segundo ALFONSO
Pagny : M. Michel GANET
Plumont : M. Christophe PERRET
Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT
Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA
Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE
Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT
Saligny : M. Gilbert LAVRY
Sermange : M. Michel BENESSIANO
Serre les Moulières : M. Claude TERON
Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS
Thervay : M. Stéphane ECARNOT
Vitieux : M. Alain GOMOT

Supplés : **Rouffange** : M. Jean-Yves BOILLON

Absents excusés : **Brans** : M. Michael PERES
Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER, Mme Nathalie HONORIO
Fraisans : M. Hubert BACOT
Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS
Monteplain : M. Luc BEJEAN
Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD

Secrétaire de séance : Mme Isabelle GUILLOTProcurations de vote :

Mandants : M. Nicolas JOLY (Orchamps), M. Olivier DEMANDRE (Orchamps)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (Orchamps), Mme Lucette NAEGELLEN (Orchamps)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 38Absents supplés : 1Absents excusés : 9

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024_09_185

Objet :

Modification des tarifs
« médiathèque » de la
Communauté de Communes Jura
Nord



MODIFICATION DES TARIFS « MEDIATHEQUE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD

Il convient de modifier les tarifs « médiathèques » comme suit :

Adhésions

Pour les résidents de la Communauté de Communes Jura Nord :

- 1 adhésion individuelle : 10,00 €
- 1 adhésion familiale : 13,00 €

Pour les résidents hors de la Communauté de Communes Jura Nord :

- 1 adhésion individuelle d'informatique : 20,00 €
- 1 adhésion familiale : 26,00 €

Pénalités – Modalités des retards et des rappels

Rappels :

- Lettre de rappel n° 1 (retard d'un mois) : 2,00 €
- Lettre de rappel n° 2 (retard de deux mois) : 4,00 €
- Lettre de rappel n° 3 (retard de trois mois) : 6,00 €
- Retard prêt matériels : 5,00 €
(par semaine de retard)

Service multimédia

- Connexion internet : gratuite
(pour les abonnés)

Service prêt matériel (prêt ou détérioration)

- Liseuse :
 - Liseuse : 120,00 €
 - Housse de protection : 20,00 €
 - Adaptateur secteur / Câble USB/micro-USB : 20,00 €
 - Pochette de transport : 20,00 €
 - En cas de perte ou de vol de l'intégralité du matériel : 180,00 €
 - Dégradation n'entravant pas le fonctionnement (rayures, chocs légers...) : 30,00 €
 - Dégradation logicielle entraînant une maintenance informatique : 30,00 €
 - Pénalités de retard : 5,00 €
(par semaine de retard)
- Tablette :
 - Tablette : 200,00 €
 - Housse de protection : 20,00 €
 - Adaptateur secteur / Câble USB/micro-USB : 20,00 €
 - Pochette de transport : 20,00 €
 - En cas de perte ou de vol de l'intégralité du matériel : 260,00 €
 - Dégradation n'entravant pas le fonctionnement (rayures, chocs légers...) : 30,00 €
 - Dégradation logicielle entraînant une maintenance informatique : 30,00 €
 - Pénalités de retard : 5,00 €
(par semaine de retard)

- Victor Stratus M-12 :

- Victor Stratus M-12 :	350,00 €
- Adaptateur secteur / Câble USB/micro-USB :	20,00 €
- En cas de perte ou de vol de l'intégralité du matériel :	370,00 €
- Dégradation n'entravant pas le fonctionnement (rayures, chocs légers...) :	30,00 €
- Dégradation logicielle entraînant une maintenance informatique :	30,00 €
- Pénalités de retard : (par semaine de retard)	5,00 €

Tarifs Photocopies

• A4 noir & blanc recto :	0,10 €
• A4 noir & blanc recto/verso :	0,20 €
• A4 couleur recto :	0,20 €
• A4 couleur recto/verso :	0,40 €
• A3 noir & blanc recto :	0,20 €
• A3 noir & blanc recto/verso :	0,30 €
• A3 couleur recto :	0,40 €
• A3 couleur recto/verso :	0,50 €

Tarifs Impressions

• Noir & blanc :	0,20 €
• Couleur :	0,40 €

Tarifs Photocopies pour les associations

• A4 noir & blanc recto :	0,10 €
• A4 noir & blanc recto/verso :	0,20 €
• A4 couleur recto :	0,20 €
• A4 couleur recto/verso :	0,40 €
• A3 noir & blanc recto :	0,20 €
• A3 noir & blanc recto/verso :	0,30 €
• A3 couleur recto :	0,40 €
• A3 couleur recto/verso :	0,50 €

Tarifs Impressions pour les associations

• Noir & blanc :	0,20 €
• Couleur :	0,40 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la modification des tarifs présentée ci-dessus ;
- Fixe et adopte les tarifs ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSETNET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0